



Plate-forme Ecclésiale pour le Service Civique
Novembre 2016

Le Service Civique dans les réseaux ecclésiaux

Trame de présentation

- Des chiffres
- Loi du 10 mars 2010
- L'esprit du SC
- Les publics
- Plus value pour l'Eglise
- L'agrément
- Les finances
- Le tutorat
- Les formations
- La plateforme « Ecclésiale »
- Conclusion
- Questions-Réponses

Le Service Civique en chiffres ?

**56% de femmes
44% d'hommes**

**21 ans de
moyenne d'âges**

**25% sans bac
43% bac+**

**6000 en 2010
29000 en 2012
53000 en 2015
110000 pour 2016**

**9 domaines
d'actions**

**6 mois min
12 mois max
8 mois en moyenne**

**Au moins 24h /
sem. Au max
35h / sem.**

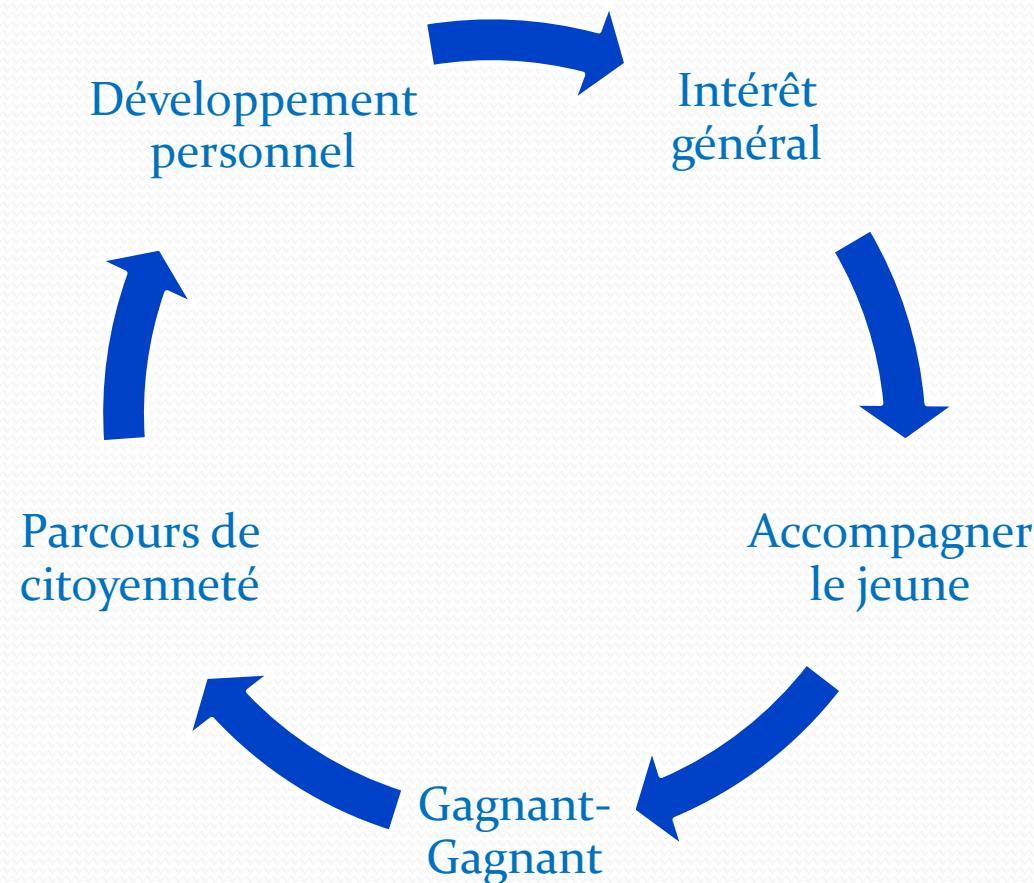
**Plus de 20
structures dans la
plateforme**

L'objet du Service Civique ?

Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

Art. L. 120-1 du Code du Service national.

L'esprit du Service Civique ?



Le public

Avoir au moins 16 ans et au plus 25 ans (30 ans pour un public porteur de handicap)

Recruter sur le savoir-être et motivation,

Il peut étudier ou travailler en même temps (sous réserve
d'être en mesure de concilier ses différents emplois du temps)

Ce n'est ni un stagiaire, ni un bénévole, ni un salarié,

Il sortira grandi de son expérience.

Sa mission est d'être au plus près des bénéficiaires

Pourquoi l'Eglise s'engage t-elle ?

**Présente auprès des jeunes, expertise éducative,
accompagnement des jeunes adultes,**

**Le contexte des jeunes aujourd'hui : soif d'engagement
et soif spirituelle,**

Promotion des valeurs d'engagement,

**La dynamique de l'appel, de la mission, orientation et
choix de vie.**

Le temps est le messager de Dieu

Un réseau, expériences et des expertises à partager,

Être acteur de la société et prendre sa part sur le développement d'un dispositif ambitieux,

Positionnement dans la société, contribution sociale du christianisme,

Porte d'entrée pour rejoindre et accompagner les jeunes dans leur désir de solidarité et leur soif d'engagement...

Plus value pour l'Eglise

Dynamiser les équipes par la présence d'un jeune,

Intégrer le projet du volontaire bouscule et bouge les lignes,

Lancer des actions jusque là différées,

Montrer sa diversité d'actions et son rayonnement,

Créer des liens entre associations et équipes paroissiales,

Préparer les futurs bénévoles, voir même donateurs,

Favorise la mixité sociale,

De découvrir l'engagement associatif,

Appel vocationnel...

L'agrément

Sont éligibles les organismes sans but lucratif ou personnes morales de droit public,

Collectif (fédérations, établissement secondaires, l'organisme portant l'agrément est responsable),

L'intermédiation (mise à disposition auprès d'autres personnes morales non agréées remplissant les conditions de l'agrément),

Demande adressée au service instructeur (DRJSCS, DDCS),

3 grands principes : non substitution, accessibilité et mixité,

Fiche d'information, fiche de mission, dossier de présentation, calendrier prévisionnel d'accueil, attestation sur l'honneur...

L'agrément est délivré pour 3 ans (chaque année un calendrier d'accueil est à envoyé à l'agence)

4 grandes étapes

- Définir les projet d'accueil des volontaires,**
- Déposer une demande d'agrément auprès de l'agence civique,**
(à compter de la réception du dossier COMPLET, l'agence dispose de trois mois pour vous répondre)
- Diffuser les offres de mission et sélectionner les volontaires,**
- Accueillir et accompagner les volontaires dans leur mission.**

Finances

Indemnité versée directement au volontaire par l'agence de service et de Paiement(ASP). Vous devez vous enregister auprès de cette agence et transmettre une copie de la pièce d'identité du volontaire.

Il peut avoir une majoration pour les volontaires bénéficiant de la bourse ou RSA.

107,58 € (à partir du 01/02/17)

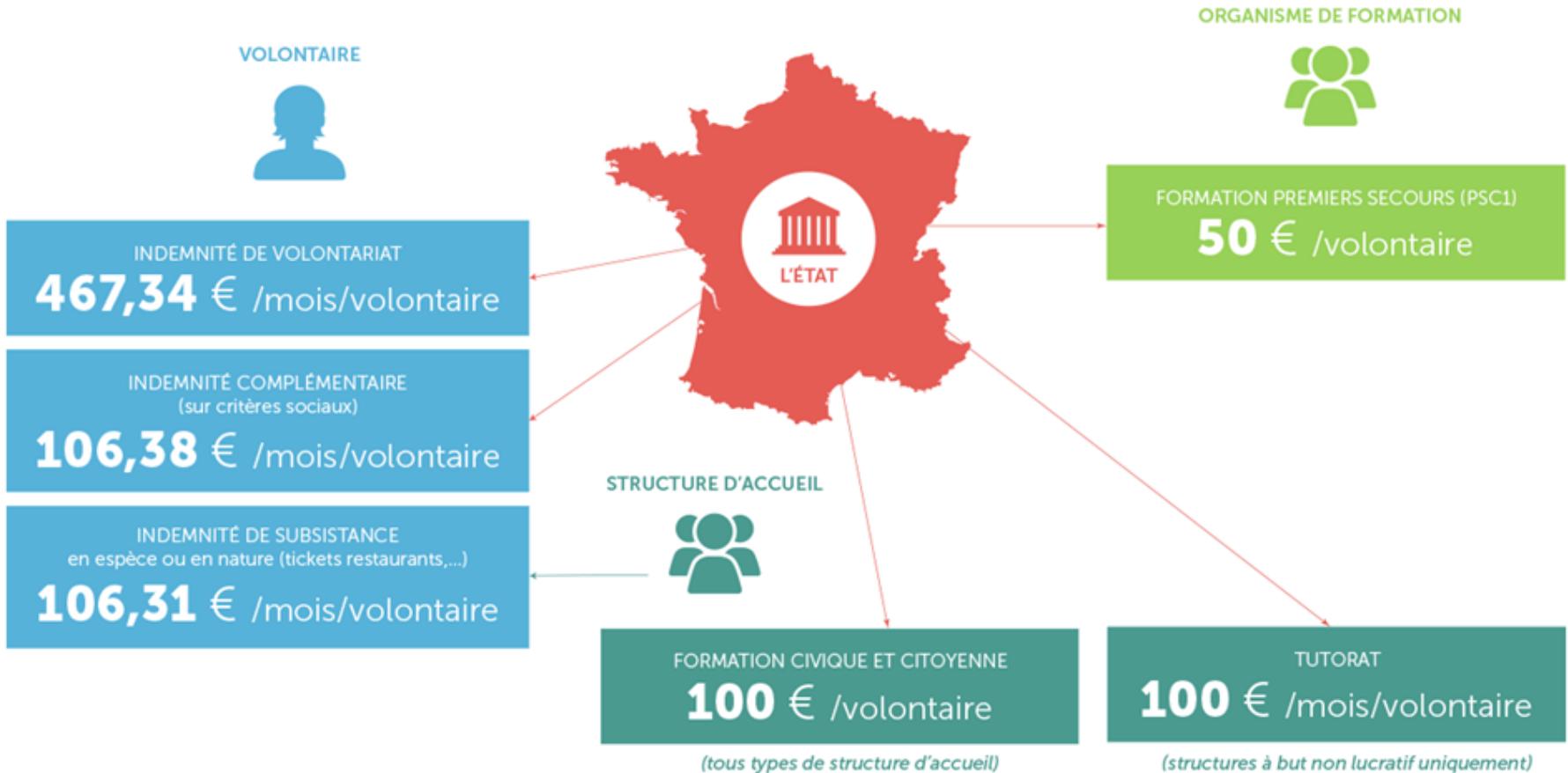
Versée par l'organisme d'accueil

472,97 € (à partir du 01/02/17)

Indemnité directement versé par l'Etat



Agence de Services
et de Paiement



JUIN 2015 - L'ORGANISATION FINANCIÈRE DU SERVICE CIVIQUE - www.asso-service-civique.fr

Tâches du volontaire

Le volontariat est un vecteur de lien social et instrument d'éducation collective. Ce qui doit être confié aux volontaires, ce sont donc des tâches de :

- Communication
- Pédagogie
- Ecoute
- Accompagnement

Les tâches du volontaire ne sont donc pas figées mais évolutives. Il n'y a pas de lien de subordination et d'obligation de résultat.

Les fonctions du volontaire

Ses fonctions sont triples :

- Accompagnateur
- Ambassadeur
- Médiateur

Bien définir la frontière entre volontariat et autres activités.

Le principal critère de distinction réside dans l'utilité » sociale du projet auquel participe le volontaire.

La plateforme

Un regroupement inter-structure afin de faciliter la mise en œuvre du dispositif et de mutualiser les outils.

- *Travail sur la démarche de qualité,*
- *Travail sur la visée politique du service civique,*
- *Visibilité de l'Eglise,*
- *Promotion du service civique auprès des organisations ecclésiales et des jeunes du réseau ecclésial,*
- *Accompagnement des organisations à l'obtention de l'agrément et à l'accueil de volontaires,*
- *Travail autour de la réflexion de l'obtention d'un agrément ecclésial,*
- *Organisation de la formation civique et citoyenne.*

La Charte

Réaffirme les valeurs qui nous animent et notre soutien au Service Civique,

Pose des conditions claires sur les moyens à mettre en œuvre pour offrir un Service Civique de qualité au volontaires.

Les engagements de la Charte

- **L'accueil de tous les jeunes,**
- **Une mission utile et nouvelle. Elle fait découvrir aux jeunes d'autres réalités et est laïque,**
- **Le jeune et sa croissance sont au cœur de l'engagement de l'association,**
- **Une attention toute particulière est portée sur la formation et le choix des tuteurs,**
- **Coopération avec les autres membres de la Plateforme.**

Fonctionnement de la Plate-forme

Des réunions en plénière :

- **Formation civique et citoyenne**
- **PSC₁**
- **Selecture de pratique**

Des groupes de travail:

- **Outils**
- **Formation**
- **Communication**

Des Plates-formes dans les diocèses

Chaque diocèse, chaque paroisse regroupe des associations locales, des actions de terrain qui peuvent proposer une mission de Service Civique,

A plusieurs, se lancer dans le Service Civique est plus simple
(agrément collectif)

Des actions communes, y compris avec des mouvements qui n'accueillent pas de volontaires, peuvent être lancées: tutorat, formation, communication, logements...

La Plate-forme sera là pour vous accompagner

Exemples de missions

Aide à la communication afin de valoriser l'action de jeunes,
Accompagner des projets artistiques,
Aider des toxicomanes par du jardinage,
Soutien scolaire,
Patronage,
Accompagnement d'une population comme les Gens du voyage,
Valorisation du patrimoine,
Activités éducatives ou culturelles
Accompagnement des personnes en perte d'autonomie
Convivialité, communication...

Mots clés: accompagner, soutenir, identifier, sensibiliser, participer, aider, contribuer, rencontrer...

Contact

Guy TREFFRE

+33 172 366 924

service-civique@cef.fr

<http://www.service-civique.gouv.fr>